

Département de Moselle

LEMBERG

PLAN LOCAL D'URBANISME

Date de prescription : 25 mars 2002

Date d'arrêt : 23 novembre 2006

Date d'approbation : 14 février 2008

10

annexes sanitaires

SOMMAIRE

RESEAU D'EAU POTABLE	1
RESEAU EXISTANT.....	1
RESEAU PROJETE.....	1
PROTECTION INCENDIE.....	2
PROTECTION EXISTANTE.....	2
PROTECTION PROJETEE.....	3
RESEAU D'ASSAINISSEMENT	4
RESEAU EXISTANT.....	4
RESEAU PROJETE.....	4
Eaux usées	4
Eaux pluviales.....	4
ELIMINATION DES DECHETS.....	5
SITUATION ACTUELLE	5
SITUATION FUTURE	5

RESEAU D'EAU POTABLE

RESEAU EXISTANT

L'alimentation en eau potable de la commune a été assurée par le captage (forage Schlossthal) situé au nord du village dans l'aquifère du grès vosgien avec un débit de 36 m³/h (maximum 50 m³/h), pour l'AEP de LEMBERG.

Avant 1975, la commune était alimentée par la source du "brunnen pfuhl". De débit trop faible (10,8 m³/h), elle a été abandonnée pour le forage.

Des périmètres de protection ont été proposés (protection immédiate centrée sur l'ouvrage, protection rapprochée aux abords de l'ouvrage, protection éloignée sur une partie du ban communal de LEMBERG), ils sont déclarés d'utilité publique.

Un nouveau forage a été réalisé en 1999 et mis en service en 2001. Il est situé au sommet de la colline du Beerenberg. Il prélève l'eau à 350 m de profondeur dans les grès vosgiens ; il a un débit de 33 m³/h.

L'eau prélevée est stockée dans 2 réservoirs semi enterrés de 200 m³ chacun dont un est utilisé pour la réserve incendie.

Les eaux acides sont neutralisées puis elles subissent une chloration avant distribution à la population. La qualité bactériologique est excellente. L'eau est faiblement minéralisée, bicarbonatée, légèrement acide.

Le forage bénéficie de périmètre de protection, non déclarés d'utilité publique. Le périmètre immédiat protège l'intégrité du captage, il couvre 0,14 ha qui sont propriétés communales. Le périmètre rapproché s'étend sur 4,60 ha, il y a obligation de traitement des eaux usées des habitations et évacuation en dehors du périmètre. Pour le périmètre éloigné qui couvre 38 ha, le règlement spécifique est limité aux forages. Ce forage est utilisé pour l'AEP de LEMBERG. L'ancien forage est maintenu en secours.

De par sa profondeur et la protection naturelle assurée par les couches sus-jacentes imperméables, le grès vosgien constitue un aquifère de très faible vulnérabilité ; cependant son utilisation pour l'alimentation en eau potable le rend sensible à toute pollution.

RESEAU PROJETE

Toutes les nouvelles habitations seront raccordées au réseau existant.
Les captages existants seront maintenus pour l'adduction en eau potable.
Le réseau de distribution sera prolongé en direction des nouvelles constructions.

PROTECTION INCENDIE

PROTECTION EXISTANTE

LEMBERG possède une défense incendie composée de 36 points d'eau :

- 8 disposent d'un débit satisfaisant ($> 60 \text{ m}^3/\text{h}$),
- 22 sont hors norme mais utilisables (débit $< 60 \text{ m}^3/\text{h}$),
- 3 sont inutilisables,
- 3 réservoirs.

Données mai 2006

Implantation	Débit à 1 bar m^3/h	Pression en bar	Réserves en m^3
Rue Enchenberg, osswald inutilisable	9	4	
Rue de l'église, sous l'église	33	4	
Rue de la fontaine, angle rue Saint Hubert	50	6	
Rue de la fontaine, station dépuraton	12	6	
Rue Saint Hubert, burger	38	7	
Rue Saint Hubert, bickel	52	6	
Rue du lotissement morian	5	6	
Rue du lotissement domino	16	5	
Rue des trois figures, henrich	17	6	
Rue de trois figures, ackermann	44	6	
Rue des jardins inutilisable			30
Rue de la montagne, château d'eau			400
Grand rue, direction Goetzenbruck	90	3	
Rue de Sarreguemines, mischler	51	3	
Rue de Sarreguemines, aldi			120
Grand rue, jost	90	3	
Grand rue, werth France	34	2	
Grand rue, maxi coop	36	2	
Grand rue, coiffure sabine	85	3	
Grand rue, angle rue des jardins	17	4	
Grand rue, docteur weinland	51	3.8	
Grand rue, angle rue de l'église	48	3	
Grand rue, poisot etzel	15	5	
Grand rue, heitzmann	21	5	
Grand rue, siebering	19	6	
Rue Hohfurst, grussi	36	2	
Rue Hohfurst, laubacher	22	3	
Rue de la gare, angle	72	3	
Rue de la gare, profilmétal	120	4	
Parking maxi coop	120	4	
Parking salle polyvalente	35	3	
Rue de Sarreguemines, crislor	16	3	
Rue de Sarreguemines, ZA	28	3	
Rue Enchenberg, ateliers municipaux inutilisable	22	4	
Grand rue, fond de la cour	40	3.2	
Grand rue, Krebs cuisine	91	3	

Les débits sont insuffisants car ils dépendent du diamètre des canalisations pour l'adduction eau potable.

PROTECTION PROJETEE

Les poteaux incendie existants seront maintenus en lieu et place. Les travaux de maintenance et de renforcement du réseau seront réalisés pour que les poteaux incendie soient tous utilisables et afin d'avoir des débits satisfaisants.

La création de citernes incendie d'une capacité minimale de 60 m³ permettra d'assurer une défense incendie satisfaisante sur l'ensemble du ban communal.

De nouveaux poteaux seront installés dans les zones constructibles lors de leur ouverture à l'urbanisation.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

RESEAU EXISTANT

La commune dispose d'un réseau datant de 1963 à 2000 de type séparatif et unitaire. Les canalisations sont en PVC, en ciment ou en grès, elles ont un diamètre compris entre 100 et 200 mm. Le réseau eaux usées est dirigé vers la station d'épuration communale. Le réseau eau pluviale suit parallèlement le réseau eaux usées et se jette dans les fossés les plus proches. Les réseaux unitaires (rue de belle vue, rue de la gare) sont anciens et ont une fonction de réseau eau pluviale.

La station d'épuration communale a été construite en 1963, elle dispose d'un mode de traitement type lit bactérien, elle a une capacité de 900 équivalents habitants.

Toutes les habitations sont desservies par le réseau et 85% sont raccordées. Il y a beaucoup d'eaux claires parasites (fossé raccordé, cours d'eau canalisé, drainage).

RESEAU PROJETE

Eaux usées

Une étude de zonage d'assainissement est réalisée. LEMBERG adhère au syndicat mixte pour l'assainissement du bassin versant de la Schwalb. Il a un projet de raccordement à la station de traitement de la Schwalb à HOTTVILLER, d'une capacité de 7700 équivalents habitants courant 2007. La station traitera les eaux usées des communes de la vallée de la Schwalb de LEMBERG à VOLMUNSTER.

La collecte et le traitement des effluents seront pris en compte lors de l'ouverture à l'urbanisation des zones 1AU en respect avec la législation applicable.

En cas d'impossibilité technique de raccordement, toute construction ou installation devra être assainie par un dispositif conforme à l'arrêté interministériel technique du 6 Mai 1996 relatif à l'assainissement non collectif.

Eaux pluviales

Les aménagements doivent garantir et maîtriser l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau public.

En l'absence d'un réseau d'eau pluviale, le constructeur doit réaliser sur son terrain et à sa charge, des dispositifs appropriés et proportionnés permettant l'évacuation des eaux pluviales.

ELIMINATION DES DECHETS

SITUATION ACTUELLE

Les ordures ménagères sont ramassées une fois par semaine. Elles sont acheminées vers le centre d'enfouissement technique de TETING-SUR-NIED. Il y a un tri sélectif en porte à porte avec ramassage tous les 15 jours.

Il y a 6 conteneurs à verre, 4 pour le papier, 1 pour les huiles et 1 pour les vêtements à la disposition de la population. Les encombrants sont évacués 4 fois par an.

Il y a une décharge pour les végétaux sur LEMBERG.

SITUATION FUTURE

La collecte et le traitement ne devraient pas différer de la situation actuelle.